

**Compte-rendu du Comité Local d'Information et de Concertation
AJINOMOTO FOODS EUROPE
Le 13 janvier 2012 – Mesnil-Saint-Nicaise**

Participants :

Sous-préfet de Péronne : M. Jean-Marc Bassaget

Collège « administration »

Christophe EMIEL – DREAL Picardie

Christophe HENNEBELLE – DREAL Picardie

Sébastien Prévost – DREAL Picardie

Hicham EL MOUDEN – DREAL Picardie

Chabane MAZRI – Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Nolwenn LUCAS-PHILIPPON – Direction Départementale des Territoires (80)

Jamila TKOUB – Direction Départementale des Territoires (80)

Christian LEPRETRE – Direction Départementale des Territoires (80)

Annabelle CROCHU – Inspection du Travail

Collège « collectivités territoriales »

Paul PILOT – Maire de Nesle

Patrick DROUOT – Secrétaire Général à la mairie de Nesle

Jacques MERLIER – Mairie de Mesnil-Saint-Nicaise

Damien MAELSTAF – Préfecture de la Somme

Yann MISIAK – Secrétaire Général à la sous-préfecture de Péronne

André SALOMÉ – Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois

Florence BOUCLY – Communauté de Communes du Pays Neslois

Collège « exploitants »

Thibault DU JONCHAY – Ajinomoto Foods Europe

Philippe CARRÉ – Ajinomoto Foods Europe

Philippe GAMELIN – Tereos Syral

Christophe NICOLE – Tereos Syral

Chantal LUCQ – Tereos Syral

Autres participants :

Luc BOULONGNE – Service Départemental d'Incendie et de Secours (80)

Gilles LEPELIER – Service Départemental d'Incendie et de Secours (80)

Gauthier CRAMPON – Service Départemental d'Incendie et de Secours (80)

Sébastien BAUCHART – AFE

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Présentation par la société Ajinomoto Foods Europe
- Action de l'inspection des installations classées en 2011 (hors PPRT)
- Point sur la procédure PPRT
- Présentation INERIS
- Pollution accidentelle TEREOS SYRAL

I - Présentation par la société Ajinomoto Foods Europe

M. Carré décrit la situation du Système de Gestion de la Sécurité (SGS), le bilan des incidents, des accidents et exercices relatifs au Plan d'Opération interne (POI) ainsi qu'au Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour l'année 2011. . La présentation est jointe en annexe du compte-rendu.

M. Maelstaf rappelle qu'il est important de prévenir la préfecture en cas d'exercice POI pour vérifier les numéros d'urgence.

M. Du Jonchay répond que la collaboration avec la préfecture a permis de déceler un problème de diffusion des fax.

M. Pilot s'étonne que le dépotage des wagons de secours n'ait pas disparu. Aujourd'hui, l'installation reste très proche de la ville de Mesnil-Saint-Nicaise.

M. Du Jonchay répond que le maintien de ce poste de dépotage a fait l'objet de nombreux débats. Le lieu en question a été maintenu car il est inconcevable de disposer d'un dépotage de wagons sans back up pour l'usine. Cependant, **M. Du Jonchay** assure qu'aucun dépotage de camion ne sera mis en place sur cette zone.

M. le Sous-Préfet souligne la transparence et la concertation dont Ajinomoto Foods Europe fait preuve depuis plusieurs années envers les services de l'État.

II - Action de l'inspection des installations classées hors Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La DREAL aborde l'inspection du 8 novembre 2011 et l'instruction de la demande de modification des conditions d'approvisionnement en ammoniac. La présentation de ce point est fournie en annexe par la DREAL.

III - Point sur le PPRT

La DREAL se charge de l'exposé à partir du document joint au présent compte-rendu décrivant le PPRT de Mesnil-Saint-Nicaise prescrit par la réglementation du 30 juillet 2003.

La DREAL rappelle que le périmètre du PPRT, proposé à la prescription au préfet soit 1 300 m, correspond à la zone d'effet du phénomène dangereux majorant, lié à des effets toxiques suite à une fuite d'ammoniac.

La DREAL présente le projet d'arrêté préfectoral de prescription du périmètre du PPRT: phase lançant officiellement l'élaboration du PPRT. Aucune remarque n'a été faite par les membres du CLIC sur ce projet.

La DREAL rappelle qu'en décembre 2010, les *scenarii* projetés suite à la mise en place d'un certain nombre de mesures par l'entreprise imposaient un périmètre d'étude de 3 000 m. À ce jour, le périmètre proposé pour l'étude est de 1 300 m.

M. le Sous-préfet salue la réduction significative du périmètre d'étude.

M. le Sous-préfet déclare que tous les acteurs sont concernés par le PPRT. D'autres entreprises en forte croissance contribuant à l'économie locale sont implantées dans ce périmètre. Parmi elles, figure le site de Tereos Syral, qui consomme plus de 70 % du blé produit en Picardie.

TEREOS SYRAL espère donc être grandement associé à l'élaboration du PPRT pour limiter au maximum les impacts sur son développement potentiel

M. Drouot souhaite savoir si le PPRT entraînera une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La DDT répond que, lorsque le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est approuvé, celui-ci doit être annexé avec le PLU dans un délai d'un an. Si le PPRT révèle des incohérences, il faut réviser, voire modifier, le PLU.

La DDT insiste sur la transparence de la procédure. Elle ajoute qu'une réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) dont les membres du CLIC feront partie aura lieu à chaque moment-clé de l'étude.

La DREAL rappelle que la finalité du PPRT est d'œuvrer à la protection des populations. Il s'agit de concilier au mieux le développement économique de la commune avec le niveau de risque identifié.

IV - Présentation INERIS

M.MAZRI présente l'étude d'expertise menée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la notion de concertation et d'association dans le cadre du PPRT de Nesle. La présentation de ce point est fournie en annexe par la DREAL.

M.MAZRI explique qu'une première vague d'entretiens avec les acteurs déjà identifiés est prévue. Il s'agit, en général, des membres du CLIC. Avec le concours des élus et les représentants des riverains, l'INERIS s'efforce de trouver d'autres acteurs représentatifs du territoire (comités de quartiers, associations professionnelles, etc.).

M. Du Jonchay demande comment s'articule l'intervention de l'INERIS avec les groupes de travail « aléas » et « enjeux » dans l'agenda.

M. MAZRI répond que deux vagues d'entretiens sont prévues en février et mars 2012. Les résultats seront présentés en avril 2012 et permettront de définir la manière dont les acteurs pourront collaborer. La composition des groupes de travail sera proposée à l'issue de ces réunions.

M. PILOT rappelle que la pérennité de la gare est remise en question. Dans l'attente de l'avancée des discussions sur le PPRT, des travaux de réfection des abords de la gare ont été ajournés, ce qui pose d'importantes difficultés aux usagers.

La DREAL confirme que la gare de Nesle représente un enjeu qui devra faire l'objet d'une discussion. Elle invite les membres du CLIC à faire part de leurs réflexions pour les prochaines réunions en présence de la SNCF et de RFF.

V - Pollution accidentelle à Tereos Syval le 30/08/2011

La DREAL expose les causes de la pollution accidentelle et les actions engagées par la société. La présentation de ce point est fournie en annexe par la DREAL.

TEREOS SYRAL précise que la pollution est survenue sur une courte durée (10 minutes). Les actions de sécurité étaient déjà mises en place ; elles ont permis de limiter l'accident. Une analyse a été réalisée afin de résoudre le problème à la source.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.

Le Sous-Préfet de Péronne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line that ends in a small 'F' shape.

Jean-Marc BASSAGET